

**“ACHAT GROUPE DE VELOS (ELECTRIQUES) PAR et
POUR les collaborateurs
du Service public régional de Bruxelles”**

Achat groupé privé

APPEL D'OFFRES

Par

Le comité d'accompagnement

Service Public régional de Bruxelles

Remarque importante :

La procédure décrite dans le présent dossier de sélection n'est pas considérée comme un marché public au sens de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics. Nonobstant la non-application de la réglementation en matière de marchés publics, la sélection du prestataire de services est exécutée par le biais d'une procédure de sélection publique et transparente.

Informations

Le comité d'accompagnement

Service public régional de Bruxelles

Tél 02 800 33 05

Coordinatrice : Chloé Van Driessche

Table des matières

I. CONTEXTE DU MARCHÉ :	3
II. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	4
II.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ	4
II.2 FORMATION DES PRIX	5
II.3 FORME ET CONTENU DE L'OFFRE / SÉLECTION QUALITATIVE	5
II.4 DÉPÔT DES OFFRES	7
II.5 OUVERTURE DES OFFRES	8
II.6 DÉLAI DE MAINTIEN DE L'OFFRE	8
II.7 NÉGOCIATIONS	8
II.8 CRITÈRES D'ATTRIBUTION	9
II.9 CHOIX DE L'OFFRE	10
II.10 VARIANTES ET SUGGESTIONS	10
II.11 PRIX	10
II.12 SONDAGE D'INTÉRÊT PRÉALABLE	10
III. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	12
III.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT	12
III.2 RÉVISIONS DES PRIX	12
III.3 DÉLAI DE LIVRAISON	13
III.4 CONDITIONS DE PAIEMENT	13
III.5 DÉLAI DE GARANTIE	13
IV. DISPOSITIONS TECHNIQUES	14
IV.1.1 Dispositions générales	15
IV.1.2 Dispositions spécifiques	15
IV.1.3 Démonstration	21
IV.1.4 Lieu de livraison	21
IV.2 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR	21
ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE	23
Annexe 1 : Fiche technique vélo homme	27
Annexe 2 : Fiche technique vélo femme	29
Annexe 3 : documentation technique complète	32
Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur	33
ANNEXE B : INVENTAIRE	34

I. Contexte du marché :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilité du Service public régional de Bruxelles (SPRB), le comité d'accompagnement organise **un achat groupé de vélos (électriques)** pour les collaborateurs du SPRB

Remarque importante:

La forme juridique du présent marché est un "achat groupé privé par le comité d'accompagnement du Service public régional de Bruxelles".

La procédure décrite dans le présent dossier de sélection n'est pas considérée comme un marché public au sens de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics.

Nonobstant la non-application de la réglementation en matière de marchés publics, la sélection du prestataire de services est exécutée par le biais d'une procédure de sélection publique et transparente. Pour cela, le comité d'accompagnement s'est inspiré de certaines dispositions applicables aux marchés publics.

Adresse de contact

Nom : Service public régional bruxellois.

Adresse : Boulevard du jardin botanique 20 – 1035 Bruxelles

Personne de contact : Chloé Van Driessche

Téléphone : 02 800 33 05

E-mail : cvandriessche@sprb.brussels

Durée de validité des offres

Le délai de validité s'élève à 6 mois.

II. Dispositions administratives

Remarque importante :

La procédure décrite dans le présent dossier de sélection n'est pas considérée comme un marché public au sens de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics. Nonobstant la non-application de la réglementation en matière de marchés publics, la sélection du prestataire de services est exécutée par le biais d'une procédure de sélection publique et transparente.

II.1 Description du marché

Objet de ces fournitures :

Achat groupé de vélos (électriques) pour les collaborateurs du SPRB.

Le marché est constitué de 4 lots :

- Lot 1 : vélos électriques
- Lot 2 : vélos électriques pliables
- Lot 3 : speed pedelec
- Lot 4 : vélos urbains.

Les opérateurs économiques peuvent remettre offre pour un ou plusieurs lots. Les rabais de prix sont interdits.

Chaque lot fera l'objet d'une attribution distincte.

Lieu de fourniture pour tous les lots : SPRB, CCN, rue du Progrès 80/1 à 1030 Bruxelles

Durée du marché : 6 mois à compter de la notification de la décision du comité d'accompagnement.

II.2 Formation des prix

Une offre de prix est établie par le fournisseur à chaque client individuellement sur la base des prix unitaires introduits.

L'organisateur de l'achat groupé s'en assure. Le fournisseur envoie une copie du bon de commande à l'organisateur de l'achat groupé pour vérification.

Voir plus loin les dispositions et le formulaire d'inscription.

II.3 Forme et contenu de l'offre / sélection qualitative

Le fournisseur établit son offre en néerlandais ou en français et complète le récapitulatif dans le formulaire annexé à la demande de prix. S'il les établit sur d'autres documents que le formulaire prévu, le fournisseur atteste sur chacun de ceux-ci que le document est conforme au modèle prévu dans la demande de prix.

Tous les documents établis ou complétés par le fournisseur ou son mandataire sont datés et signés par lui.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le fournisseur ou son mandataire ."

Le formulaire d'offre est obligatoirement accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du fournisseur - pièces justificatives requises (critère d'exclusion)

Nonobstant la non-application formelle de la législation sur les marchés publics ; il est fait référence à ces articles spécifiques afin de garantir la qualité juridique des fournisseurs.

En souscrivant à ce marché, le fournisseur déclare ne pas se trouver dans une situation d'exclusion, telle que visée à l'article 43 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics.

Le fournisseur ajoute à son offre une déclaration sur l'honneur datée et signée confirmant qu'il respecte les conditions de participation aux marchés publics au moment du dépôt de l'offre ainsi qu'une copie d'un extrait de son casier judiciaire. Si le fournisseur est une personne morale, il s'agira

Réf.: Achat groupé de vélos

du casier judiciaire de cette personne. L'administration adjudicatrice est autorisée à procéder à une vérification auprès des instances légales nécessaires.

Ajouter un modèle signé sous peine de nullité de soumission.

Pièces à joindre :

- **Déclaration sur l'honneur**
- **Documentation pour chaque type de vélo proposé**
- **Annexes complétées**
- **Déclarations relatives aux garanties.**

II.4 Dépôt des offres

L'offre établie sur papier est envoyée par courrier ou par porteur à l'organisation adjudicatrice. Elle est glissée sous pli définitivement scellé indiquant la date de la séance d'ouverture des offres et la référence du cahier des charges :

ACHAT GROUPÉ DE VÉLOS (ÉLECTRIQUES) POUR LES COLLABORATEURS DU SPRB

En cas d'envoi par courrier, l'enveloppe scellée est glissée dans une deuxième enveloppe fermée, mentionnant l'adresse indiquée dans le cahier des charges et "OFFRE".

Cette deuxième enveloppe doit être adressée à :

Nom : Chloé Van Driessche

Adresse : SPRB, Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

Personne de contact : Chloé Van Driessche

Téléphone : 02 800 33 05

E-mail : cvandriessche@sprb.brussels

Chaque offre doit parvenir au président de la séance d'ouverture avant que cette séance ne soit déclarée ouverte.

Toutefois, une offre arrivée tardivement est prise en considération pour autant :

1° que le comité d'accompagnement n'ait pas encore notifié sa décision au fournisseur,

2 et que l'offre ait été déposée à la poste sous pli recommandé, au plus tard le quatrième jour de calendrier précédant le jour fixé pour la réception des offres.

En cas de divergence entre l'offre et le présent document, ce dernier prévaut, sauf si les conditions de l'offre sont plus avantageuses pour le comité d'accompagnement.

Par le dépôt de son offre, le fournisseur renonce automatiquement à ses conditions générales de vente même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à l'offre. Les fournisseurs sont tenus de respecter explicitement toutes les dispositions administratives et contractuelles du présent document. Toute réserve ou absence d'engagement par rapport à une de ces dispositions peut entraîner l'irrégularité de l'offre.

II.5 Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu :

Date : 29 janvier 2020 à 10.00 heures

Lieu : Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

La coordinatrice du dossier procèdera à l'ouverture des offres en présence du Comité d'accompagnement, qui se compose d'un groupe de collaborateurs du SPRB.

II.6 Délai de maintien de l'offre

Le délai pendant lequel le fournisseur reste lié à l'offre, est de 6 mois.

II.7 Négociations

Les éventuelles négociations auront lieu à l'initiative du comité d'accompagnement, soit avec tous les fournisseurs, soit avec certains d'entre eux, soit avec un seul fournisseur, et ce simultanément ou successivement, le choix qui sera fait à ce sujet ne pouvant être interprété comme une indication de la décision finale d'attribution, ni comme une exclusion d'un ou de plusieurs fournisseurs avec lesquels aucune négociation (immédiate) n'a été entamée. Le comité d'accompagnement se réserve la faculté de ne pas négocier les offres initiales si celles-ci permettent la comparaison des offres et offrent un niveau de concurrence suffisant.

Le comité d'accompagnement assure une égalité de traitement entre tous les fournisseurs pendant les négociations. Il ne donne aucune information à certains fournisseurs pouvant les avantager par rapport à leurs concurrents ou pouvant donner lieu à une discrimination.

L'accomplissement d'une procédure n'implique pas l'obligation d'attribuer le marché. Le comité d'accompagnement peut soit renoncer à attribuer le marché, soit refaire la procédure, au besoin selon un autre mode, sans qu'il soit redevable, pour quelque raison que ce soit, d'une indemnité aux fournisseurs.

II.8 Critères d'attribution

Lors de l'attribution du présent marché (par lot), les critères suivants sont applicables :

1. Qualité des vélos proposés : 20 points

Qualité supplémentaire, outre les exigences minimales, pour le matériel et les garanties selon les fiches info

2. Prix : 50 points

Règle de trois ; Score offre = (prix offre la plus basse / prix offre) * pondération du critère prix

Sur la base de ces critères et en tenant compte de la pondération attribuée, le marché sera attribué à l'offre la plus avantageuse selon la pondération de la commission d'évaluation.

3. La méthode de paiement proposée : 10 points

Le fournisseur décrit s'il autorise l'échelonnement du paiement (acompte et tranches) et selon quelles modalités.

4. Délai de livraison : 20 points

Le fournisseur précise le délai de livraison à partir de la commande.

II.9 Choix de l'offre

Le comité d'accompagnement opte pour l'offre régulière économiquement et qualitativement la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution.

Par le dépôt de son offre, le fournisseur accepte toutes les clauses de la demande de prix et il renonce à toutes les autres conditions, comme ses propres conditions de vente, même si celles-ci figurent sur l'une ou l'autre annexe à son offre. Toute réserve ou le non-respect des engagements dans le cadre d'une de ces clauses ou dispositions donne lieu à l'irrégularité substantielle de son offre.

Le comité d'accompagnement se réserve le droit de corriger les irrégularités tant substantielles que non substantielles.

II.10 Variantes et suggestions

Les fournisseurs sont autorisés à déposer plusieurs offres pour différentes marques/modèles. Chaque soumission sera évaluée en fonction des critères. Dans ce cas, ils remettront un formulaire d'offre et une fiche technique pour chaque proposition. Chaque proposition sera évaluée en fonction des critères d'attribution.

Les types proposés doivent toutefois répondre au minimum aux critères techniques décrits plus loin.

II.11 Prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre sont obligatoirement libellés en EUROS.

Il s'agit du marché « à bordereau de prix » : les prix unitaires des différents postes de l'inventaire sont forfaitaires et les quantités sont présumées.

II.12 Sondage d'intérêt préalable

Préalablement à cette demande de prix, l'Eco-Mobility manager du SPRB a réalisé en 2018 un sondage visant à mesurer l'intérêt porté par les collaborateurs du SPRB pour cet achat groupé. 169 collègues ont alors réagi positivement et ont exprimé leur intérêt pour l'achat d'un vélo. Un certain

Réf.: Achat groupé de vélos

nombre de collègues ne savaient pas encore quel type de vélos ils souhaitent et ont sélectionné plusieurs types de vélos.

Le résultat de ce sondage :

Vélo électrique : 86 (dont 30 mentions en tant que seule possibilité)

Vélo électrique pliable : 65 (dont 19 mentions en tant que seule possibilité)

Speed pedelec : 29 (dont 3 mentions en tant que seule possibilité)

Vélo urbain ordinaire : 34 (dont 8 mentions en tant que seule possibilité)

Ces chiffres ne sont qu'une estimation.

Il ne s'agit que de quantités présumées. L'opérateur économique ne pourra pas prétendre à une quelconque indemnité en cas de commande inférieure ou supérieures ou montants indiqués.

Les prix unitaires devront rester les mêmes quel que soit le nombre de vélos réellement commandés par les collaborateurs su SPRB.

III. Dispositions contractuelles

Remarque importante :

La procédure décrite dans le présent dossier de sélection n'est pas considérée comme un marché public au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services. Nonobstant la non-application de la réglementation en matière de marchés publics, la sélection du prestataire de services est exécutée par le biais d'une procédure de sélection publique et transparente.

III.1 Fonctionnaire dirigeant

La direction et la surveillance de l'exécution des fournitures se dérouleront sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant de ce projet:

Nom : Chloé Van Driessche, Eco-Mobility Manager SPRB

Adresse : Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

Téléphone : 02 800 33 05

E-mail : cvandriessche@sprb.brussels

III.2 Révisions des prix

Aucune révision de prix n'est applicable dans le cadre du présent marché.

III.3 Délai de livraison

Date prévue pour la fin des livraisons : **fin avril 2020**

III.4 Conditions de paiement

CE CONTRAT DE VENTE EST CONCLU ENTRE LE FOURNISSEUR, fournisseur de vélos, ET LE PARTICIPANT A L'ACHAT GROUPE!

La partie organisatrice : à partir de ce stade, le comité d'accompagnement ne garantit aux participants que le contrôle sur le respect qualitatif et financier des conditions tel que fixé dans l'achat groupé.

Le fournisseur sélectionné soumet un contrat de vente à chaque participant à l'achat groupé selon le type de vélo souhaité par le participant à l'achat groupé. Ce contrat de vente doit être parfaitement conforme à l'offre déposée dans le cadre de ce cahier des charges.

Le fournisseur transmettra par mail une copie du contrat de vente au Comité d'accompagnement via l'Eco-Mobility Manager.

Le délai de paiement est de 30 jours à partir de la réception du vélo par le client.

III.5 Délai de garantie

Voir dispositions techniques du présent cahier des charges.

IV. Dispositions techniques

1. Description générale du marché :

Le marché a trait à une livraison de vélos (électriques) pour les collaborateurs du Service public régional de Bruxelles qui participent à l'achat groupé.

Les parties organisatrices se chargent uniquement de la consultation de marché et de l'évaluation des offres jusqu'à l'obtention du meilleur fournisseur. Les contrats d'achat sont conclus entre le fournisseur et les particuliers intéressés inscrits.

Préalablement à cette demande de prix, l'Eco-Mobility a réalisé un sondage d'intérêt auprès des collaborateurs du SPRB.

2. Evaluation du marché :

Les offres déposées seront évaluées par le comité d'accompagnement, composé des délégués du comité d'accompagnement.

3. Timing

- Diffusion le 18 décembre 2019.
- Dépôt de l'offre par le candidat fournisseur: au plus tard à 9h00 le 29 janvier 2020.
- Notification de l'attribution du marché en ajoutant la liste des participants à l'achat groupé : prévue le 28 février 2020.
- JOUR DE DEMO AU PUBLIC INTERESSE : actuellement prévu dans le courant de la semaine du 3 février 2010.

IV.1.1 Dispositions générales

Différentes tailles de cadre de vélos doivent être disponibles et ces tailles doivent être mentionnées dans l'offre.

Les vélos doivent respecter les dispositions légales européennes et belges telles que détaillées par le SPF Mobilité¹.

A prévoir lors de la livraison :

- Des manuels d'utilisation et d'entretien en français et en néerlandais pour le vélo, le moteur, la batterie et les displays : minimum 1 exemplaire par vélo
- Un manuel d'entretien et une liste des pièces en néerlandais et en français : minimum 1 exemplaire par vélo
- Le fournisseur peut soumettre une liste d'accessoires avec les avantages qu'il peut proposer aux potentiels clients.

IV.1.2 Dispositions spécifiques

A. Le vélo électrique :

Les vélos électriques sont des vélos dotés d'une assistance au pédalage, qui cesse dès qu'une vitesse supérieure à 25km/h est atteinte (pas d'application pour le speedpedelec, détaillé plus bas).

Les vélos sont équipés d'une assistance au démarrage de sorte que le système électrique s'active dès qu'on appuie sur les pédales.

Une désactivation complète de l'assistance électrique doit être possible de sorte à pouvoir rouler à vélo sans aucune assistance.

PIÈCES	DESCRIPTION
Cadre	<ul style="list-style-type: none">- Cadre en aluminium- Le vélo est équipé d'un porte-bagage solide- Différentes tailles de cadre sont proposées- Modèle femme et homme- Doté d'une fourche avant à suspension
Couleur	<ul style="list-style-type: none">- Les couleurs disponibles sans surcoût doivent être indiquées.
Jantes	<ul style="list-style-type: none">- Du type double-chambre
Pneus	<ul style="list-style-type: none">- Pneu externe anti-crevaison réfléchissant + chambre à air- Une valve belge est obligatoire (pour pompe à vélo)
Vitesses	<ul style="list-style-type: none">- Plateau d'au moins 6 vitesses (type Nexus ou équivalent)
Freins	<ul style="list-style-type: none">- Frein avant et frein arrière à usage séparé

¹ https://www.belgium.be/fr/mobilite/cyclistes_et_pietons/cyclistes/obligations

Réf.: Achat groupé de vélos

PIÈCES	DESCRIPTION
Câbles de frein	- Inox, dans une gaine en Teflon (ou équivalent)
Poignées de frein	- Poignées de frein de haute qualité
Garde-boue	- Garde-boue avant et arrière
Selle	- Selle confortable
Collier de selle	- Blocage rapide pour un réglage facile de la hauteur de la selle
Potence	- Réglable
Guidon	- Aluminium
Poignées	- Solides, confortables et ergonomiques
Sonnette	- Doit répondre aux normes légales
Moteur	- Type de moteur : moteur central - Facile à entretenir, silencieux, ne vibrant pas et protégé contre les infiltrations de la saleté et de l'humidité
Batterie	- La batterie doit être une batterie Li-ion, une batterie LiPo, une batterie LFP ou équivalent. Le type est clairement mentionné - La batterie rechargeable fournit minimum 360 Wh, la puissance exacte doit être mentionnée dans l'offre. - Autonomie : doit être mentionnée - La batterie doit être facile à retirer - La batterie doit être doté d'un antivol à clé - Mentionner la durée de vie de la batterie dans l'offre
Chargeur de batterie	- Un chargeur est fourni pour chaque vélo - Une indication du niveau de charge de la batterie est prévue
Commande	- Une assistance de pédalage réglable de minimum 3 niveaux
Eclairage	- A l'avant et à l'arrière : éclairage led Le fournisseur indique de quelle manière l'éclairage est alimenté (moyeu-dynamo, batterie séparée, batterie du vélo...) L'éclairage doit répondre aux normes légales
Antivol	- Antivol de cadre de modèle AXA defender en forme de fer à cheval ou équivalent - Antivol de cadre doté d'une chaîne complémentaire - 2 clés sont livrées
Béquille	- Solide béquille à prévoir, placée de telle manière à ce que la stabilité du vélo parké ne soit pas compromise.
Axe de pédalier	- Axe de pédalier fermé, facile d'entretien et résistant à l'usure
Chaîne	- Chaîne de qualité
Garde-chaîne	- Garde-chaîne fermé
Pédales	- Anti-dérapantes et dotées des 2 côtés de catadioptres
Catadioptres	- Le vélo est doté des catadioptres nécessaires pour respecter le code de la route

PIÈCES	DESCRIPTION
Display	<p>Un display led doté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une commande de niveau d'assistance d'au moins 3 niveaux ▪ Indication du statut de la batterie ▪ Affichage des vitesses actuelles (valeur mesurée et moyenne) ▪ Affichage des distances (trajet et distance totale parcourue)

B. Le vélo électrique pliable :

PIÈCES	DESCRIPTION
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> - Le vélo est équipé d'un cadre solide - La taille et la pliability aisée et rapide du vélo sont très importantes Le vélo ne peut pas perdre de solidité - du fait de sa pliability. - La fixation des pièces pliables doit se faire de manière simple et très efficace. - Chaque fixation est dotée d'une sécurité, de sorte que le vélo puisse toujours être utilisé en toute sécurité. - Un simple assemblage des parties pliables (et un désassemblage). - Une poignée pour un portage aisé (ou un système alternatif). - Il est préférable qu'il soit possible de faire rouler le vélo lorsqu'il est plié (soit au moyen des roues du vélo, soit par le biais de petites roulettes externes). - Le plus compact possible
Couleur	- Les couleurs disponibles sans surcoût doivent être indiquées.
Jantes	- Du type double-chambre
Pneus	<ul style="list-style-type: none"> - Pneu externe anti-crevaison réfléchissant + chambre à air - Une valve belge est obligatoire (pour pompe à vélo)
Vitesses	- Plateau d'au moins 6 vitesses
Freins	- Frein avant et frein arrière à usage séparé
Câbles de frein	- Inox, dans une gaine en Teflon (ou équivalent)
Poignées de frein	- Poignées de frein de haute qualité
Garde-boue	- Garde-boue avant et arrière
Selle	- Selle confortable
Fixation de la selle	- Blocage rapide pour un réglage facile de la hauteur de la selle
Guidon	- En aluminium et facile à régler en hauteur
Poignées	- Solides, confortables et ergonomiques
Sonnette	- Doit répondre aux normes légales
Moto	<ul style="list-style-type: none"> - Type de moteur : moteur central ou moteur roue arrière - Facile à entretenir, silencieux, ne vibrant pas et protégé contre les infiltrations de la saleté et de l'humidité

Réf.: Achat groupé de vélos

PIÈCES	DESCRIPTION
Batterie	<ul style="list-style-type: none"> - La batterie doit être une batterie Li-ion, une batterie LiPo, une batterie LFP ou équivalent. Le type est clairement mentionné - La batterie rechargeable fournit minimum 250 Wh, la puissance exacte doit être mentionnée dans l'offre. - Autonomie : doit être mentionnée - Mentionner la durée de vie de la batterie dans l'offre
Chargeur de batterie	<ul style="list-style-type: none"> - Un chargeur est fourni pour chaque vélo - Une indication du niveau de charge de la batterie est prévue
Commande	<ul style="list-style-type: none"> - Une assistance de pédalage réglable de minimum 3 niveaux
Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> - A l'avant et à l'arrière : éclairage led <p>Le fournisseur indique de quelle manière l'éclairage est alimenté (moyeu-dynamo, batterie séparée, batterie du vélo...) L'éclairage doit répondre aux normes légales</p>
Chaîne	<ul style="list-style-type: none"> - Chaîne de qualité
Pédales	<ul style="list-style-type: none"> - Anti-dérapantes et dotées des 2 côtés de catadioptrés
Catadioptrés	<ul style="list-style-type: none"> - Le vélo est doté des catadioptrés nécessaires pour respecter le code de la route
Display	<p>Un display doté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une commande de niveau d'assistance d'au moins 3 niveaux ▪ Indication du statut de la batterie ▪ Affichage de la vitesse actuelle (valeur mesurée et moyenne) ▪ Affichage des distances (trajet et distance totale parcourue)
Poids	Le poids du vélo pliable est le plus faible possible

C. Le speed pedelec :

PIÈCES	DESCRIPTION
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre en aluminium - Le vélo est équipé d'un porte-bagage solide. - Modèle femme et homme - Doté d'une fourche avant à suspension
Couleur	<ul style="list-style-type: none"> - Les couleurs disponibles sans surcoût doivent être indiquées.
Jantes	<ul style="list-style-type: none"> - Du type double-chambre
Pneus	<ul style="list-style-type: none"> - Pneu externe anti-crevaisson réfléchissant + chambre à air
Vitesses	<ul style="list-style-type: none"> - minimum 7 vitesses
Freins	<ul style="list-style-type: none"> - Frein avant et frein arrière à usage séparé - Freins à disque
Câbles de frein	<ul style="list-style-type: none"> - Inox, dans une gaine en Teflon (ou équivalent)
Poignées de frein	<ul style="list-style-type: none"> - Poignées de frein de haute qualité
Garde-boue	<ul style="list-style-type: none"> - Garde-boue avant et arrière

Réf.: Achat groupé de vélos

PIÈCES	DESCRIPTION
Selle	- Selle confortable
Fixation de la selle	- Blocage rapide pour un réglage facile de la hauteur de la selle
Potence	- Réglable
Guidon	- Aluminium
Poignées	- Solides, confortables et ergonomiques
Sonnette	- Doit répondre aux normes légales
Moto	- Type de moteur : moteur central ou moteur roue arrière - Facile à entretenir, silencieux, ne vibrant pas et protégé contre les infiltrations de la saleté et de l'humidité
Batterie	- La batterie doit être une batterie Li-ion, une batterie LiPo, une batterie LFP ou équivalent. Le type est clairement mentionné - La batterie rechargeable fournit minimum 500 Wh, la puissance exacte doit être mentionnée dans l'offre. - Autonomie : doit être mentionnée - La batterie doit être facile à retirer - La batterie doit être doté d'un antivol à clé - Mentionner la durée de vie de la batterie dans l'offre
Chargeur de batterie	- Un chargeur est fourni pour chaque vélo - Une indication du niveau de charge de la batterie est prévue
Commande	- Une assistance de pédalage réglable de minimum 3 niveaux
Eclairage	- A l'avant et à l'arrière : éclairage led Le fournisseur indique de quelle manière l'éclairage est alimenté (moyeu-dynamo, batterie séparée, batterie du vélo...) L'éclairage doit répondre aux normes légales
Antivol	- Antivol de cadre de modèle AXA defender ou équivalent - Antivol de cadre doté d'une chaîne complémentaire - 2 clés sont livrées
Béquille	- Solide béquille à prévoir, placée de telle manière à ce que la stabilité du vélo parké ne soit pas compromise.
Axe de pédalier	- Axe de pédalier fermé, facile d'entretien et résistant à l'usure
Chaîne	- Chaîne de qualité
Garde-chaîne	- Garde-chaîne fermé ou demi-fermé
Pédales	- Anti-dérapantes et dotées des 2 côtés de catadioptrés
Catadioptrés	- Le vélo est doté des catadioptrés nécessaires pour respecter le code de la route
Display	Un display led doté de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une commande de niveau d'assistance d'au moins 3 niveaux ▪ Indication du statut de la batterie ▪ Affichage de la vitesse actuelle (valeur mesurée et moyenne) ▪ Affichage des distances (trajet et distance totale parcourue)

D. Le vélo urbain ordinaire :

PIÈCES	DESCRIPTION
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre en aluminium - Le vélo est équipé d'un porte-bagage solide. - Différentes tailles de cadre sont proposées. - Modèle femme et homme - Doté d'une fourche avant à suspension
Couleur	<ul style="list-style-type: none"> - Les couleurs disponibles sans surcoût doivent être indiquées.
Jantes	<ul style="list-style-type: none"> - Du type double-chambre
Pneus	<ul style="list-style-type: none"> - Pneu externe anti-crevaisson réfléchissant + chambre à air - Une valve belge est obligatoire (pour pompe à vélo)
Vitesses	<ul style="list-style-type: none"> - Plateau d'au moins 6 vitesses (type Nexus ou équivalent)
Freins	<ul style="list-style-type: none"> - Frein avant et frein arrière à usage séparé
Câbles de frein	<ul style="list-style-type: none"> - Inox, dans une gaine en Teflon (ou équivalent)
Poignées de frein	<ul style="list-style-type: none"> - Poignées de frein de haute qualité
Garde-boue	<ul style="list-style-type: none"> - Garde-boue avant et arrière
Selle	<ul style="list-style-type: none"> - Selle confortable
Fixation de la selle	<ul style="list-style-type: none"> - Blocage rapide pour un réglage facile de la hauteur de la selle
Potence	<ul style="list-style-type: none"> - Réglable
Guidon	<ul style="list-style-type: none"> - Aluminium
Poignées	<ul style="list-style-type: none"> - Solides, confortables et ergonomiques
Sonnette	<ul style="list-style-type: none"> - Doit répondre aux normes légales
Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> - A l'avant et à l'arrière : éclairage led - Le fournisseur indique de quelle manière l'éclairage est alimenté (moyeu-dynamo, batterie séparée, batterie du vélo...) - L'éclairage doit répondre aux normes légales
Antivol	<ul style="list-style-type: none"> - Antivol de cadre de modèle AXA defender ou équivalent - Antivol de cadre doté d'une chaîne complémentaire - 2 clés sont livrées
Béquille	<ul style="list-style-type: none"> - Solide béquille à prévoir, placée de telle manière à ce que la stabilité du vélo parké ne soit pas compromise.
Axe de pédalier	<ul style="list-style-type: none"> - Axe de pédalier fermé, facile d'entretien et résistant à l'usure
Chaîne	<ul style="list-style-type: none"> - Chaîne de qualité
Garde-chaîne	<ul style="list-style-type: none"> - Garde-chaîne fermé
Pédales	<ul style="list-style-type: none"> - Anti-dérapantes et dotées des 2 côtés de catadioptres
Catadioptres	<ul style="list-style-type: none"> - Le vélo est doté des catadioptres nécessaires pour respecter le code de la route

IV.1.3 Démonstration

Le fournisseur à qui le marché est attribué, organisera une démonstration et une séance d'essai pour les membres du Comité d'accompagnement et un maximum de 15 à 20 potentiels acheteurs. Il mettra plusieurs vélos de différents types (femme/homme) à disposition. Cette démo aura lieu sur le temps de midi à Bruxelles, à proximité de la Place Rogier.

L'administration se charge du lieu et des invitations.

Date limite actuellement prévu dans le courant de la semaine du 3 février 2020.

IV.1.4 Lieu de livraison

Lieu de livraison pour tous les lots : SPRB, CCN, rue du Progrès 80/1 à 1030 Bruxelles, où ils pourront être retirés par l'acheteur.

IV.2 Déclaration sur l'honneur

Afin de contrôler la garantie et la crédibilité des fournisseurs, la déclaration sur l'honneur suivante est demandée. L'administration peut vérifier les données du fournisseur auquel le marché est attribué.

Je déclare (nous déclarons) ne me (nous)² trouver dans aucune des situations d'exclusion reprises à l'article 69, (§ 1 et) § 2 de l'AR du 8 janvier 1996 :

- avoir fait l'objet d'une condamnation ayant force de chose jugée pour :
 - participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ;
 - corruption, telle que définie à l'article 246 du Code pénal ;
 - fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ;
 - blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

² *Cela vaut tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.*

Réf.: Achat groupé de vélos

- être en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans le droit étranger ;
- avoir fait aveu de faillite ou avoir fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans le droit étranger ;
- avoir fait l'objet d'une condamnation ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- avoir commis une faute grave en matière professionnelle, constatée par tout moyen dont le Comité d'accompagnement pourra justifier ;
- ne pas être en règle avec les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ;
- ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays d'établissement ;
- s'être gravement rendu coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles dans le cadre de la sélection qualitative.

Fait le

à

Le(s) fournisseur(s)

(signature + nom + fonction)

Réf.: Achat groupé de vélos
ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET

“L'ACHAT GROUPE DE VELOS ELECTRIQUES POUR UN MEMBRE DU PERSONNEL DU SPRB”

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Ou (1)

La société (dénomination, forme juridique)

Nationalité :

dont le siège est à (adresse complète) :

Tél. :

Fax :

E-mail :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les délégués joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé dont ressort l'habilitation à signer au nom de la société ou une copie certifiée de leur procuration) (en l'absence d'un de ces documents, l'offre sera rejetée)

Ou (1)

Les soussignés qui se sont regroupés temporairement pour ce marché (nom, prénom, qualité, nationalité, siège provisoire) :

s'engage ou s'engagent sur ses ou leurs biens mobiliers et immobiliers à l'exécution du marché, conformément aux dispositions et conditions du cahier des charges lié à la demande de prix susmentionnée :

FOURNITURE DE VELOS (ELECTRIQUES)

contre la somme de :

(en chiffres par unité : TVA comprise) :

Vélo électrique : euros + TVA = TOTALeuros TVAC (par unité)

Vélo électrique pliable : euros + TVA = TOTALeuros TVAC inclus (par unité)

Speed pedelec : euros + TVA = TOTALeuros TVAC (par unité)

Vélo urbain : euros + TVA = TOTALeuros TVAC (par unité)

(en lettres : TVA comprise) :

Vélo électrique : euros + TVA = TOTALeuros TVAC (par unité)

Vélo électrique pliable : euros + TVA = TOTALeuros TVAC (par unité)

Speed pedelec : euros + TVA = TOTALeuros TVAC (par unité)

Vélo urbain : euros + TVA = TOTALeuros TVAC (par unité)

Informations générales

N° d'inscription à l'ONSS

N° de TVA (uniquement en Belgique)

Paiements

Les paiements seront valablement opérés par virement sur le compte n°

de l'institution financière

ouvert au nom de

Attestations

Je joins ou nous joignons à cette offre :

*DECLARATION SUR L'HONNEUR : voir annexe

* Les documents, datés et signés, qui doivent être annexés conformément au cahier des charges pour cette fourniture, plus spécifiquement tous les documents permettant l'évaluation de la qualité

Réf.: Achat groupé de vélos
des VELOS ELECTRIQUES, les garanties, etc. , tels que mentionnés dans les descriptions de matériel et
les critères d'attribution (valeur ajoutée technique).

Fait à

le

Le fournisseur,

Signature :

Nom et prénom :

Fonction :

(1) Biffer les mentions inutiles

Annexe 1 : Fiche technique vélo homme

Le fournisseur est tenu de joindre à l'offre cette fiche, complétée et signée.

On notera sur cette fiche toutes les données demandées (avec mention des valeurs), en référant éventuellement à la documentation en annexe.

Une fiche technique distincte sera annexée pour chaque type de vélo proposé.

Toute donnée manquante peut engendrer l'exclusion de l'offre.

Type vélo : 1/2/3/4

Marque et type de vélo	
Tailles de cadre disponibles	
Couleurs disponibles sans surcoût	
Vitesses <ul style="list-style-type: none"> - Marque et type de changement de vitesse - Nombre de vitesses - Type de commande 	
Type de pneus et dimension des pneus	
Type de freins	

<p>Moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque et type - Emplacement du moteur - Puissance électrique - 	
<p>Poids total du vélo (batterie comprise)</p>	
<p>Batterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type/qualité - Lieu de montage - Puissance exacte - Durée de vie (nombre de charges) - vitesses de charge - Autonomie - Chargeur - 	
<p>Eclairage avant</p>	
<p>Eclairage arrière</p>	
<p>Type de chaîne</p>	
<p>Système antivol</p>	
<p>Display: spécifications</p>	
<p>Garantie sur les vélos</p>	

Garantie sur les batteries	
Garantie sur les moteurs	
Délai de livraison	

Annexe 2 : Fiche technique vélo femme

Le fournisseur est tenu de joindre à l'offre cette fiche, complétée et signée.

On notera sur cette fiche toutes les données demandées (avec mention des valeurs), en référant éventuellement à la documentation en annexe.

Une fiche technique distincte sera annexée pour chaque type de vélo proposé.

Toute donnée manquante peut engendrer l'exclusion de l'offre.

Type vélo : 1/2/3/4

Marque et type de vélo	
Tailles de cadre disponibles	
Couleurs disponibles sans surcoût	

<p>Vitesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque et type de changement de vitesse - Nombre de vitesses - Type de commande 	
<p>Type de pneus et dimension des pneus</p>	
<p>Type de freins</p>	
<p>Moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque et type - Emplacement du moteur - Puissance électrique - 	
<p>Poids total du vélo (batterie comprise)</p>	
<p>Batterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type/qualité - Lieu de montage - Puissance exacte - Durée de vie (nombre de charges) - vitesses de charge - Autonomie - Chargeur - 	
<p>Eclairage avant</p>	
<p>Eclairage arrière</p>	
<p>Type de chaîne</p>	

Réf.: Achat groupé de vélos

Systeme antivol	
Display: spécifications	
Garantie sur les vélos	
Garantie sur les batteries	
Garantie sur les moteurs	
Délai de livraison	

Annexe 3 : documentation technique complète

Combinée à la fiche technique complétée, cette documentation doit permettre d'évaluer les propositions introduites en termes de qualité.

Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur

Je déclare (nous déclarons) ne me (nous)³ trouver dans aucune des situations d'exclusion reprises à l'article 69, (§ 1 et) § 2 de l'AR du 8 janvier 1996 :

- avoir fait l'objet d'une condamnation ayant force de chose jugée pour :
 - participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ;
 - corruption, telle que définie à l'article 246 du Code pénal ;
 - fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ;
 - blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.
- être en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans le droit étranger ;
- avoir fait l'aveu de sa faillite ou avoir fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans le droit étranger ;
- avoir fait l'objet d'une condamnation ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- avoir commis une faute grave en matière professionnelle, constatée par tout moyen dont le Comité d'accompagnement pourra justifier ;
- ne pas être en règle avec les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ;
- ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays d'établissement ;
- s'être gravement rendu coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles dans le cadre de la sélection qualitative.

Fait le

à

Le(s) fournisseur(s)

(signature + nom + fonction)

³ Cela vaut tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales et leurs gérants ou administrateur délégué.

ANNEXE B : INVENTAIRE

“ACHAT GROUPE DE VELOS ELECTRIQUES POUR MEMBRE DU PERSONNEL DU SPRB”

POSTE	Description	Unité	Quantité possible.	Prix unitaire en chiffres	Prix unitaire en lettres	Total
1	Vélo électrique	Pc.	86**			
2	Vélo électrique pliable	Pc.	65**			
3	Speed pedelec	Pc.	29**			
4	Vélo urbain	Pc.	34**			
Total hors TVA :						
TVA 21% :						
Total avec TVA :						

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre. A, le Fonction :

Nom et prénom : Signature :

** quantité estimé en 2018, selon sondage d'intérêt, non contraignant.

Annexe C : conditions générales d'achat

Le marché est soumis aux présentes conditions générales d'achat. Par la remise de son offre, le fournisseur accepte de plein droit le contenu des présentes conditions générales et renonce à se prévaloir de ses conditions générales.

I. Définitions

Les termes avec majuscule ont les significations suivantes :

Fournisseur : Le fournisseur avec lequel le marché est conclu.

Conditions particulières : les conditions contractuelles applicables plus particulièrement au marché passé avec le comité d'accompagnement.

Documents contractuels : par ordre de priorité :

- les Conditions particulières du marché;
- tous autres documents visés expressément par ces Conditions particulières dans l'ordre de leur énumération, les prescriptions spéciales (assurance qualité, sécurité...);
- les présentes conditions générales d'achat ;
- l'offre du fournisseur ;

En cas de lacune ou imprécision ou en cas de contradiction, l'hypothèse où l'interprétation la plus favorable doit être retenue.

Groupement : le Fournisseur peut être une personne physique, une personne morale ou un groupement. Dans ce dernier cas, l'offre est signée par tous les membres de ce groupement qui s'engagent solidairement à exécuter le marché.

Comité d'accompagnement (CA) : un groupe de collaborateurs du Service Public Régional de Bruxelles agissant à titre privé.

Prestation : tout achat de service et/ou produit et/ou travaux par le CA.

II. Prix

- II.1 Seuls les prix unitaires sont forfaitaires. Le prix à payer sera obtenu en multipliant les quantités réellement prestées par le prix unitaire de l'Offre du Fournisseur.
- II.2 Dans l'Offre, les Fournisseurs expriment leur prix en euro avec deux chiffres après la virgule. La TVA est indiquée séparément.
- II.3 Les prix remis par les Fournisseurs sont des prix forfaitaires pour les services complets qui y sont visés. Ils incluent tous les services nécessaires à la réalisation des prestations demandées.
- II.4. Le CA se réserve le droit de demander aux Fournisseurs, préalablement à l'attribution du marché, toutes indications destinées à lui permettre de vérifier si les prix annoncés ne sont pas anormaux, et d'écarter toute offre dont les prix seraient anormalement bas ou élevés.

III. Offre

Par la remise de son Offre, le Fournisseur déclare :

- avoir pris connaissance des Documents contractuels et de toutes les informations complémentaires transmises par le CA.
- avoir pu vérifier ces informations et faire ses propres analyses et études ;
- avoir pu poser toutes questions et obtenu tous renseignements nécessaires à la rédaction et l'introduction de son Offre
- avoir tenu compte des toutes les circonstances encadrant l'exécution du marché
- avoir établi ses prix en parfaite connaissance des éléments précités
- **qu'il renonce à ses conditions générales, qu'elles soient ou non jointes à son Offre, auquel cas elles sont déclarées nulles et tenues pour non écrites.**

IV. Questions et demandes d'information

Toute demande d'information ou question relative au marché, à la procédure ou aux Documents sont à adresser au CA à l'adresse mentionnées dans les Conditions particulières au plus tard 5 Jours avant la date ultime d'introduction des Offres.

V. Confidentialité

Le Fournisseur, son personnel et ses sous-traitants sont liés par un devoir de confidentialité concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution du marché. Tous les résultats, le matériel produit, les évaluations et rapports, que ce soit en tout ou en partie, auxquels le Fournisseur a accès ou qu'il rédige en exécution de ce marché ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers. Le Fournisseur peut toutefois faire mention du marché en tant que référence. En toute circonstance, le Fournisseur veille à n'accomplir aucun acte susceptible de porter atteinte aux intérêts du CA ni à son image.

VI. Droits intellectuels

Le CA acquiert sans restriction tous les droits patrimoniaux de propriété intellectuels nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché. Il s'agit d'une cession définitive et valable sans limitation territoriale.

Les documents établis en exécution du présent marché, ainsi que tout autre document réalisé dans le cadre du présent marché, deviennent la propriété du CA.

Le prestataire transfère tous les droits patrimoniaux liés aux droits d'auteur et tout autre droit relatif aux documents établis, aux prestations d'études et aux résultats relevant de l'exécution du présent marché, ainsi que toutes les données qui ont permis la réalisation des prestations, au CA.

Réf.: Achat groupé de vélos

Ce transfert concerne tous les modes d'exploitation (reproduction, communication via différents canaux comme internet, les expositions, la publication...), y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans le cahier des charges.

Ce transfert est exclusivement autorisé pour tous les pays et pour toute la durée de la protection légale et s'applique à toute forme d'utilisation, tant le droit de reproduction sur chaque support - graphique, numérique ou autres -, que le droit de communication au public et le droit d'adaptation et les droits dérivés, sans pour cela recevoir une autre forme de paiement.

Le Fournisseur spécifiera tous les éléments sur lesquels il existe déjà un droit d'auteur ou un autre droit. Il garantira avoir obtenu du ou des titulaires desdits droits ou de leurs représentants légaux l'autorisation d'utiliser lesdits éléments. Tout paiement dont le fournisseur sera éventuellement redevable pour prix de cette autorisation sera exclusivement à sa charge.

Le fournisseur garantit le CA, à sa charge, contre tout recours de tiers portant sur l'exercice de leurs droits de propriété littéraires et artistiques lors de l'exécution des prestations et l'utilisation de leurs résultats, selon la manière dont ces droits ont été transférés au CA, en particulier en ce qui concerne l'exercice du droit de reproduction et de publication.

VII. Modifications au marché

Les ordres de modification du marché sont donnés par écrit. Les prix des modifications au marché sont établis sur la base des prix unitaires repris dans l'Offre.

Le Fournisseur est tenu de poursuivre l'exécution de ses services nonobstant toute discussion ou retard dans le processus d'approbation précité et ne peut invoquer ces discussions pour réclamer une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

VIII. Manquements du Fournisseur et moyens d'action du CA

VIII.1. Tout défaut d'exécution pour lequel aucune pénalité spéciale n'est prévue donne lieu à une pénalité générale unique d'un montant de 5 pour cent de la valeur de l'ensemble ou de la partie du marché fautivement inexécuté, avec un minimum de 50 euros. Cette pénalité ne sera d'application que si le Fournisseur ne met pas fin au manquement dans le délai raisonnable indiqué dans la mise en demeure constatant ledit manquement.

VIII.2. Amendes pour retard

Les amendes pour retard sont indépendantes de la pénalité générale (art. VIII.1.). Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Les amendes pour retard sont calculées à raison de 0,25 pour cent par jour de retard, sans jamais dépasser 10 pour cent de manière cumulée, de la valeur de l'ensemble ou de la partie du marché dont l'exécution a été effectuée avec un même retard. Si le délai est un critère d'attribution, elles seront calculées à concurrence de 0,50 pour cent par jour de retard, avec un maximum de 20 pour cent.

VIII.3. En cas de manquement grave du Fournisseur, le CA se réserve le droit d'appliquer l'une des mesures d'office prévues par les RGE ou une des sanctions prévues par le droit commun belge des contrats (exception d'inexécution, résolution unilatérale, etc.)

X. Obligations au terme du marché

Au terme du marché, qu'il soit contractuel ou anticipé (résiliation unilatérale), le Fournisseur restituera au CA sans délai tout élément se rapportant au marché appartenant au CA qui serait encore en sa possession. La non restitution dans les délais fixés peut être sanctionnée d'une pénalité spéciale égale à 100 euros par semaine. Les prestations ne seront payées qu'après restitution des éléments visés.

XII. Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais et le droit belge est applicable.

Le CA n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. Le Fournisseur garantit le CA contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.